

<https://pierre-alainmillet.fr/Une-reglementation-urgente-contre>



# Une réglementation urgente contre les feux d'artifices sauvages

- Vie politique -



Date de mise en ligne : jeudi 16 juillet 2020

---

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

---

**Les feux et les destructions de ces deux nuits dans toute l'agglomération, après des semaines de nuits perturbées par des bruits incessants rendent urgente une réponse collective des communes, de la métropole et de l'état. Il faut faire cesser immédiatement la vente de ces produits d'artifice sans autorisations.**

**C'est le sens de la déclaration de Michèle Picard.**

## **Mortiers, pétards et autres artifices : La réglementation doit être durcie, c'est urgent !**

Mercredi 15 juillet 2020

Depuis plusieurs semaines, nos villes subissent des tirs de mortiers, pétards et autres artifices. La situation est alarmante avec ces troubles à l'ordre public qui se multiplient et remettent en cause le principe même de la tranquillité publique. Ces deux dernières nuits ont été encore plus difficiles dans toute l'agglomération

A Vénissieux, comme chaque année, la vente et l'usage de pétard et autres artifices est interdite par arrêté municipal et nous menons une campagne de sensibilisation sur les dangers liés à leur utilisation inconsidérée. Cependant face à l'ampleur du phénomène, qui perdure et s'aggrave d'année en année, le 1er juillet dernier, j'alertais le premier ministre, Edouard Philippe sur la vente en ligne, libre et sans aucun contrôle, des pièces pyrotechniques. La réglementation doit être durcie, c'est urgent ! N'ayant pas eu de réponse, je réitère donc ma demande auprès de Jean Catex, premier ministre.

Dans un courrier ce jour, j'invite tous mes collègues de l'agglomération à soutenir cette démarche auprès du gouvernement. Parallèlement, j'informe le Préfet du Rhône et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que le Président de la Métropole de LYON. Une réponse globale et nationale doit être trouvée.

Enfin, j'en appelle aussi à la responsabilité des parents afin qu'ils sensibilisent leurs enfants aux dangers de tels agissements, aux conséquences dramatiques que leurs actes peuvent avoir pour eux comme pour autrui.

N'attendons pas un drame... La sécurité est l'affaire de tous : une mission régalienne en premier lieu, dans le cadre d'un partenariat actif avec les villes et les collectivités territoriales, et avec la coopération en responsabilité de tous les citoyens, en particulier les parents.